

Saint-Germain-le-Châtelet

# Un emprunt pour payer des chantiers d'assainissement

Lors de sa réunion mardi, la communauté de communes des Vosges du Sud a validé la souscription d'un emprunt de 600 000 euros, pour alimenter la trésorerie. Le but : financer la réalisation d'une station d'épuration à Anjouey et la rénovation des réseaux d'assainissement de Lachapelle-sous-Rougemont et Rougemont-le-Château.

**L**e conseil communautaire des Vosges du Sud a validé, mardi à Saint-Germain-le-Châtelet, la souscription d'un emprunt de 600 000 euros. Cette somme alimentera le budget annexe de l'assainissement, pour payer plusieurs chantiers. «

## Un pont à remplacer

La communauté de communes réalise une nouvelle station d'épuration à Anjouey et une mise en conformité des réseaux des eaux usées de Lachapelle-sous-Rougemont et de Rougemont-le-Château», a rappelé Éric Parrot, premier vice-président en charge de l'assainissement, des services techniques et des bâtiments. Deux propositions ont été étudiées : un prêt sur 20 ans à taux fixe de 3,4 % (Caisse d'Épargne), et un prêt sur 25 ans à taux variable de 2,20 %, indexé sur le Livret A de la Banque des Territoires. La majorité des élus a privilégié la sécurité du taux fixe, redoutant une évolution défavorable du taux variable.

Autre sujet majeur : le remplacement du seul pont donnant accès au site Zeller et au siège de la communauté de communes. « Une étude en 2022 puis un diagnostic complet en 2023 ont confirmé le mauvais état de l'ouvrage », a rappelé Éric Parrot. « Nous avons mené des travaux, mais

ils se sont révélés insuffisants. » La consultation portera sur une tranche ferme estimée à 430 000 euros pour le remplacement du pont, et une tranche optionnelle à 460 000 euros pour la réalisation d'un second pont. « Nous verrons ensuite, en fonction des offres, s'il y a lieu de construire ce deuxième ouvrage », a précisé Jean-Luc Anderhuber, président de la communauté de communes. Les travaux devraient débuter en mars 2026, pour une durée de six mois.

## Démolition du site Zeller

Le bâtiment Zeller, vaste de 5 000 m<sup>2</sup>, va être démolî. Une enveloppe de 350 000 € hors taxe est inscrite pour cette opération. Cette friche industrielle, acquise en 2019 par la communauté de communes, a déjà fait l'objet d'une étude de historique, d'un diagnostic environnemental, d'un démantèlement. Objectif : tourner la page de l'ancienne filature pour réorienter le site vers de nouvelles destinations. Mais les études menées par le bureau Fondasol ont révélé la présence d'hydrocarbures et de métaux dans le sol. « Si un projet immobilier devait voir le jour, une dépollution pourrait s'avérer nécessaire », a précisé Jean-Luc Anderhuber. En parallèle, une campagne de mesures complémentaires des gaz dans le sol va être lancée.

## Coopératives scolaires

Enfin, la communauté de communes a pris acte de la fermeture des classes à Auxelles-Bas et Auxelles-Haut, dans le cadre de la nouvelle sectorisation scolaire.

Le détail des affectations : 4 élèves d'Auxelles-Bas et 1 élève d'Auxelles-Haut ont rejoint la maternelle Chantoiseau à Gi-



Six mois de travaux seront nécessaires pour refaire ce pont. Photo Pascal Chevillot

romagny, 13 élèves d'Auxelles-Bas et 10 d'Auxelles-Haut sont inscrits à l'école élémentaire du Dr Benoit, également à Giromagny, 2 élèves d'Auxelles-

Haut fréquentent l'école élémentaire de Lepuix. Les subventions aux coopératives scolaires des deux Auxelles ont donc été réaffectées :

50 euros pour la maternelle Chantoiseau, 230 euros pour l'école du Dr Benoit, 20 euros pour l'école de Lepuix.

• Pascal Chevillot

## La commune n'a toujours pas digéré la suppression du transport scolaire

La commune de Rivescемont n'a toujours pas digéré la suppression du service de transport scolaire. Elle l'a exprimé, mardi au conseil communautaire à Saint-Germain-le-Châtelet lors de la présentation d'un rapport sur la desserte scolaire pour les élèves du premier degré domicilié à Lamadeleine-Val-des-Anges et de Rivescемont.

Depuis quelques années, les élèves de Lamadeleine-Val-des-Anges ne sont plus véhiculés par bus pour se rendre

dans leurs écoles maternelle et primaire à Etueffont. Ce sont leurs parents qui se chargent de les transporter. La communauté de communes a donc pris en charge leurs frais de déplacement à raison de 0,32 euro le kilomètre. « Ce système fonctionne très bien à Lamadeleine-Val-des-Anges », souligne Anne-Sophie Peureux-Demangelle, vice-présidente en charge des affaires scolaires. Cette année, les Vosges du Sud ont donc décidé d'étendre l'indemnisation des parents de Rivescемont qui conduisent leur enfant au RPI de Rougegoutte-Vescemont. « Il est devenu impossible de louer un minibus 37 000 euros par an pour seulement quatre élèves », soutient Mme Peureux-Demangelle. « On doit prendre en considération le ratio enfant et coût. Or ce coût est excessif. » Mais à Rivescемont, on préférera savoir les enfants dans les transports en commun. L'indemnisation des parents des deux communes a été adoptée.

• P.Ch.